



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 DU 22 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures quinze, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le seize janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX.

Etaient présents : Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président, Mesdames Claudette ABBE-DAVOINE, Aurélie BIBOLLET, Véronique CLEVY, Simone DRONY, Marie-Christine FAVRE, Sylvie HERVE-DIGONNAT, Thérèse PASTORE, Marie-Reine ZAGO et Monsieur Jean-Marie DURINDEL.

Avaient donné pouvoir de les représenter :

Monsieur François ABBE à Madame Claudette ABBE-DAVOINE

Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE à Monsieur Jean-Marc PEILLEX

Excusées : Mesdames Corinne LECORCHEY-DECARROZ, Valérie ROBIN et Lynda VANDELANOITTE.

Assistaient également à la séance : Monsieur Rémi ARGAUD, responsable du service scolaire/social et Madame Elise ARNAUDEAU, agent administratif du CCAS.

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code des Collectivités territoriales. Madame Marie-Christine FAVRE, ayant été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Le procès-verbal du 30 septembre 2025 est soumis à approbation, il est arrêté à l'UNANIMITE.

N° 2026/02

ADMISSION EN NON VALEURS

Nombre de membres : Afférents à la Commission Administrative : 15 En exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 10 Pouvoirs : 2 Votants : 12

Délibération télétransmise le :

Mise en ligne du au

Délibération exécutoire le :

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas – T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

G
ACT

REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 22 JANVIER 2026

N°2026/02

ADMISSION EN NON VALEURS

Rapporteur : Monsieur le Président

Madame La Comptable Publique propose la liste et le montant des créances à admettre en non-valeur pour un montant de 117,90 euros.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

D'ADMETTRE en non-valeur sous la référence n°7349020515 la somme de 117,90 euros.

D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à procéder aux écritures comptables correspondantes et notamment au mandat de paiement au compte 6541.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 GRENOBLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Administration, Monsieur Le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPE cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Marc PEILLEX

La secrétaire de séance,

Marie-Christine FAVRE

